

1 GÉNÉRALITÉS

Ce formulaire ne concerne que les installations en logement individuel.

1 L'installation proposée garantit un confort élevé.

| | oui | non |
|--|-----------------------|-----------------------|
| L'aération douce fournit à toutes les salles de séjour, chambres à coucher et bureaux le débit d'air approprié sur le plan hygiénique. L'air sortant est évacué de façon continue de toutes les cuisines, salles de bain et WC. Les débits volumiques d'air correspondent à l'aide au dimensionnement ou à la notice SIA 2023. | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Les débits volumiques d'air peuvent être réglés et mesurés dans toutes les pièces ventilées (par un professionnel de la ventilation muni d'un outil). | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| L'appareil de ventilation est régulé par un boîtier de commande situé dans l'habitation. | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| En plus du service normal, il existe un réglage de ventilation de base et un réglage de ventilation intensive. | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| L'aération douce répond aux exigences de confort thermique. Le type et la disposition des bouches d'entrée d'air, ainsi que la température de ce dernier, garantissent l'absence de courants d'air. | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |

2 L'installation proposée correspond à un standard d'hygiène élevé.

| | oui | non |
|--|-----------------------|-----------------------|
| La prise d'air extérieur est positionnée de manière à fournir à l'installation la meilleure qualité d'air extérieur possible (voir l'aide au dimensionnement). | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| L'air entrant est filtré par un filtre à particules de la classe F7 (ou supérieure). | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| L'installation est équipée d'un contrôle de filtrage automatique. | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| L'affichage/le témoin «Changer le filtre» se trouve sur ou à proximité de la commande à distance de la régulation. | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Ni le positionnement de la bouche de sortie d'air ni la présence de fuites ne nuisent à la qualité de l'air entrant de l'appartement ou de ses voisins. | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Le montage et la mise en service sont réalisés avec soin. Tous les composants sont protégés de la poussière et de l'humidité. | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Toutes les parties de l'installation peuvent être nettoyées et sont accessibles en conséquence. | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| L'aération douce n'introduit pas de pollution au radon supplémentaire. Cet aspect est pris en compte au niveau de la prise d'air extérieur, des matériaux et des débits d'air. | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |

3 L'installation proposée garantit une bonne protection acoustique.

| | oui | non |
|---|-----------------------|-----------------------|
| Le niveau de pression acoustique créé par l'installation de ventilation en service normal, dans les salles de séjours et les chambres à coucher, ne doit pas dépasser 25 dBA. | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| L'isolation du bruit de choc n'est pas atténuée par les conduites et les bouches d'air. | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |

4 L'installation proposée est performante sur le plan énergétique.

| | oui | non |
|--|-----------------------|-----------------------|
| Le système de récupération de chaleur dans l'appareil de ventilation transmet à l'air entrant au moins 80 % de la chaleur sensible contenue dans l'air sortant. | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| L'isolation thermique est réalisée conformément aux directives du MoPEC 2008, ou plutôt selon les prescriptions cantonales «Installations de ventilation et de climatisation» (voir Aide au dimensionnement) | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| La consommation électrique des ventilateurs répond aux exigences de l'aide au dimensionnement. | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| D'éventuels dispositifs de dégivrage et de réchauffage sont spécialement étudiés pour l'installation, sont constamment régulés et consomment un minimum d'énergie (voir l'aide au dimensionnement). | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |



suisse énergie
Notre engagement : notre futur.

L'appareil de ventilation a été contrôlé par un laboratoire accrédité indépendant. Les résultats du contrôle sont rendus publics.

5 L'installation proposée est d'un fonctionnement sûr et fiable. **oui** **non**

L'aération douce ne produit aucune dépression susceptible de perturber un chauffage dépendant de l'air ambiant.

Les conduites d'air sont isolées de façon à empêcher toute condensation.

6 L'installation proposée comporte toutes les options suivantes. **oui** **non**

Les options peuvent également résulter de conditions particulières (p. ex. protection contre le gel dans les zones alpines).

Récupération d'humidité: En plus de la chaleur sensible, de l'humidité est transmise de l'air sortant à l'air entrant.

L'humidité de l'air ambiant est ainsi augmentée en hiver, sans consommation énergétique supplémentaire. L'humidité est contrôlée de manière automatique, ce qui permet d'éviter une humidité ambiante trop élevée en été.

Échangeur de chaleur sol-air: L'air extérieur est préchauffé par un échangeur de chaleur sol-air. La protection contre le gel du système de récupération de chaleur est ainsi garantie. L'échangeur de chaleur sol-air répond aux exigences de l'aide au dimensionnement.

Échangeur de chaleur sol-eau glycolée: L'air extérieur est préchauffé par un échangeur de chaleur géothermique. La protection contre le gel du système de récupération de chaleur est ainsi garantie. L'échangeur de chaleur sol-eau glycolée répond aux exigences de l'aide au dimensionnement.

Mode by-pass (été): La récupération de chaleur est court-circuitée en été par un by-pass. Le mode by-pass pour l'été répond aux exigences de l'aide au dimensionnement.

Préchauffage/réchauffage par la chaufferie: Un aérotherme réchauffe l'air extérieur ou l'air entrant. Il est alimenté par la production de chaleur du chauffage des locaux. L'aérotherme est optimisé sur le plan énergétique et relié au système de régulation.

Aérotherme électrique: Un aérotherme électrique à puissance régulée protège le système de récupération de chaleur du gel. **Remarque:** cette option ne doit être installée que dans des cas exceptionnels justifiés. Les aérothermes d'installation ou de fonctionnement non optimisés peuvent entraîner une consommation électrique élevée.

Bouches de transfert d'air: Des bouches de transfert d'air spéciales entre les pièces, assurent une protection contre le bruit supérieure à la moyenne. Les bouches de transfert d'air répondent aux exigences de l'aide au dimensionnement.

Régulation de la qualité de l'air: La qualité de l'air est constamment mesurée et régulée par la variation automatique du débit d'air.

Ventilation des locaux voisins par l'aération douce: Les locaux attenants (p. ex. rangements, locaux techniques ou vestiaires) sont raccordés à l'aération douce. Les spécifications détaillées figurent également dans l'offre.

Ventilation des locaux attenants par des dispositifs/appareils de ventilation spécifiques: Les rangements, locaux techniques ou vestiaires sont équipés des dispositifs ou d'appareils de ventilation spécifiques. Leurs spécifications figurent dans l'offre.

Filtres spéciaux: La filtration de l'air entrant est d'une qualité supérieure aux exigences minimales. Ses spécifications figurent également dans l'offre.

Notre entreprise, en tant qu'entreprise générale responsable, réalise intégralement l'aération douce. Nous organisons tous les travaux accessoires. **Remarque:** cette option est valable pour les équipements de bâtiments existants.

7 L'offre comprend toutes les prestations nécessaires à la conception et à la mise en service d'une installation de haute qualité. **oui** **non**

L'architecte, le concepteur, la direction des travaux, le maître d'ouvrage et les entreprises impliquées (électricité, sanitaires...) disposent de toutes les informations nécessaires à l'intégration technique et à la réalisation des interfaces.

L'installation est réglée et mise en service. Une documentation est délivrée. Les utilisateurs reçoivent des instructions. La description détaillée de ces prestations se trouve dans le formulaire «Procès-verbal de mise en service».

Un projet de contrat de maintenance est joint à l'offre. Les prestations qui y figurent garantissent le maintien du fonctionnement et de la valeur de l'installation.

8 Signatures

| | | |
|------------------------------|--|--------------|
| Lieu, date | | Objet |
| | | |
| | | |
| Maître d'ouvrage/utilisateur | Représentant des maîtres d'ouvrage/architecte/ concepteur | Entrepreneur |
| | | |
| | | |
| | | |